

## NIGER- Mine d'Imouraren

- **Informations sur la mine :**

Emplacement : département d'Arlit, région d'Agadez

Type : ciel ouvert

Minerai exploité : Uranium

Exploitant: Areva NC Niger (France)

- **Degré d'avancement :**

Après deux ans de travaux intenses de recherche les réserves d'uranium antérieurement connues sur le site d'Imouraren ont été confirmées ; mieux, elles ont été augmentées de 30 %. C'est fort de ces résultats qu'AREVA NC a déposé le 14 mai 2008 une demande de permis pour Grande Exploitation minière. En juillet 2008, confirmant les conclusions de l'atelier de validation qui s'était tenu du 19 au 21 mai derniers à Agadez, dans le nord du Niger, les autorités nigériennes, en la personne du directeur du Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact (BEEEI), ont officiellement remis à AREVA, mardi 29 juillet, un Certificat de Conformité Environnementale pour le Projet Imouraren. Signé par le Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, ce document fait partie intégrante du dossier pour le permis d'exploiter (PEX) dont la demande a officiellement été déposée le 15 mai. Le gouvernement a approuvé la convention minière entre le Niger et AREVA relativement au permis de grande exploitation des gisements d'uranium d'Imouraren en janvier 2009. Lors de cette même séance du Conseil des Ministres, des avantages dérogatoires au Code minier en vigueur ont été accordés par la loi n° 2008-30 du 03 juillet 2008 aux grands projets miniers afin de créer les conditions incitatives concourant à la faisabilité de l'exploitation des gisements concernés. Les négociations menées par l'Etat du Niger avec AREVA NC sur la Convention minière ont abouti aux conclusions suivantes :

- a) AREVA NC apportera ou donnera accès à la totalité du financement nécessaire aux investissements ;
- b) l'Etat du Niger détiendra dans le capital social de la Société d'Exploitation une participation de 33,35 % dont 10 % de participation gratuite et 23,35 % à souscrire en numéraire ou en nature à travers la Société du Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN) ;
- c) la SOPAMIN enlèvera et commercialisera 33,35 % de la production d'uranium issue de l'exploitation des gisements d'Imouraren ;
- d) une répartition équilibrée des postes de responsabilité dans la gouvernance de la future Société d'Exploitation entre le Niger et AREVA NC conformément au Pacte d'Actionnaire signé par les deux parties (Etat du Niger et AREVA NC) ;
- e) un engagement de AREVA NC, à travers ses filiales minières nigériennes à participer avec les autres acteurs industriels du Niger au financement des études des grands projets stratégiques que le Niger entend entreprendre pour son développement économique, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle des nigériens et le développement d'une filière électronucléaire au Niger.

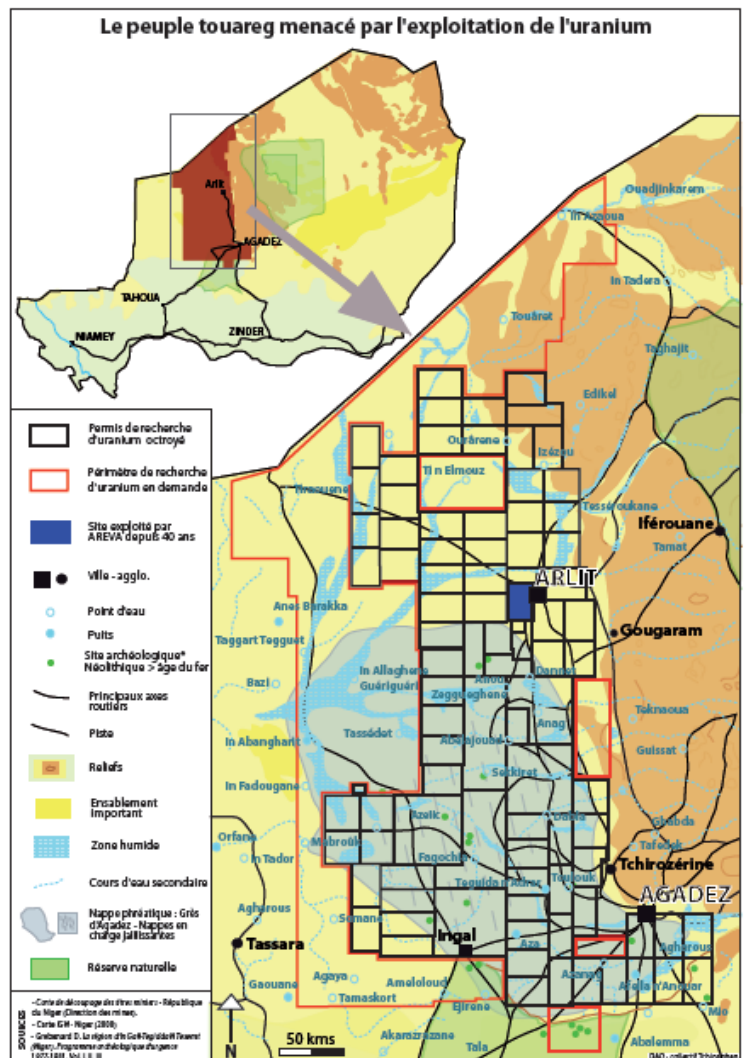
En mars 2009, était créée la société Imouraren SA en vue de l'exploitation du gisement. Imouraren SA est détenue à 56,65 % par Areva, 33,35 % par l'État du Niger, et 10% par le coréen Kepco (décembre 2009). En contrepartie, l'électricien coréen pourra utiliser 10% de la production annuelle de la mine pour alimenter ses réacteurs en Corée. Prévu pour débiter à partir de 2012, l'exploitation du gisement devrait

produire à terme près de 5000 tonnes d'uranium par an et devenir la deuxième plus grande mine d'uranium à ciel ouvert au monde.

• **Impacts sociaux et environnementaux :**

L'existence de ce gisement pourrait être à l'origine de l'ouverture à la concurrence du secteur et de la révision des prix de vente de l'uranium au Niger, mais aussi d'une nouvelle révolte des Touaregs. En effet, l'ouverture de cette mine menaçait une autre réserve aquifère, nécessaire à l'alimentation de ce nouveau site mais aussi au renflouement de celle des mines d'Arlit. Les prospections nouvelles attribuées par le gouvernement en 2008 menaçaient un territoire intact indispensable aux nomades, encore riche en eau et convoité par les compagnies pour l'alimentation des usines, dans la région d'Agadez. Acculée à une situation désespérée, une partie de la population Touareg a pris les armes dans le courant de l'année 2007.

Un conflit ouvert s'en est suivi avec les forces armées nigériennes. Les enjeux de ce conflit ont été exprimés dans le Programme des revendications du Mouvement des Nigériens pour la Justice, formation à majorité touarègue, qui accorde une place essentielle à la question de l'exploitation minière (§2 Mines et industries): "Les mines sont gérées de façon mafieuse, et constituent un fond politique énorme avec des recrutements partisans et qui excluent les populations autochtones, des nominations récompenses dans un cercle étroit toutes choses qui jurent avec la bonne gestion au service du développement. [Outre l'application effective des accords de 1995 (qui prévoient notamment la mise en place de la décentralisation)], le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ), exige de revoir et corriger les injustices que subissent les travailleurs de la sous-traitance dans les unités de productions d'uranium à Arlit et des sociétés chinoises de recherches de pétrole. En effet ces travailleurs sont envoyés dans des carrières, les mines et les usines sans aucune protection. Ils sont victimes des traitements dégradants et discriminatoires dans leur salaire, les transports, les soins de santé.



La malédiction de l'uranium. Le Nord-Niger victime de ses richesses, Collectif Tchinguhen, Avril 2008, p.7

Le MNJ exige la revalorisation du prix de l'Uranium Nigérien et des meilleures conditions de vie et de travail dans toutes les sociétés des régions sus citées. Le MNJ réclame : des mesures nominatives aux postes des sociétés minières [...]. En outre le MNJ exige :1) L'ouverture

d'une enquête scientifique indépendante pour déterminer l'état de lieu en matière de pollution et les conséquences de l'exploitation minière sur l'environnement et sur la santé des populations des zones concernées 2) Une participation des sociétés d'exploitation d'uranium à la mise en valeur des zones d'exploitations, pour participer au développement durable et faire de cet espace austère et dangereux une place où il fait bon vivre. 3) Une politique axée sur un environnement sain pour les générations futures, un contrôle sévère et l'interdiction de la réutilisation de matériel pollué récupéré par les populations locales; 4) L'arrêt immédiat de la braderie des permis d'exploitation pour une gestion parcimonieuse et responsable des richesses minières ; 5) un quota de 90 % des emplois des sociétés minières aux populations autochtones ; 6) un versement de 50 % des revenus des sociétés d'exploitation au profit des collectivités locales ; 7) la construction des nouvelles cités d'Habitation loin des zones à risque ; 8) l'arrêt de toutes les recherches dans les zones d'élevage ; 9) fermeture de toutes les anciennes carrières et une gestion transparente des déchets toxiques ; 10) la subvention par les sociétés d'exploitation de l'uranium et du charbon de l'éclairage des grandes citées de la région."

Les autorités nigériennes se refusaient toujours à tout dialogue avec les populations autochtones, et ce malgré l'émergence récente d'un nouveau mouvement de rébellion condamnant sans détours cet état de fait. Le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ), a pris d'assaut en 2007 plusieurs avant-postes de l'armée nigérienne et mené des attaques contre certaines sociétés minières étrangères. 45 soldats ont été tués cette année là et un ressortissant chinois qui travaillait à l'exploitation de l'uranium, a été enlevé avant d'être libéré, sain et sauf. En avril, le MNJ a attaqué dans la nuit le site de prospection d'Areva à Imouraren. Les rebellions précédentes ne s'en étaient jamais pris aux intérêts miniers du pays. Par là, le MNJ signifiait au gouvernement que ces revendications sont celles d'un peuple spolié, que le mouvement est politique et que les autorités nigériennes devront finir par le reconnaître et le négocier. En juillet, le MNJ conseillait à tous les ressortissants étrangers travaillant dans le secteur de l'exploitation minière des ressources naturelles de quitter les zones de conflit « pour leur sécurité ». Le mouvement a alors exigé le départ de toutes les compagnies minières de la région.

La réaction du gouvernement du Niger à la résistance Touareg a été directe et les populations civiles Touaregs, déjà largement touchées par les conséquences environnementales et sanitaires de l'exploitation de l'uranium, subissent, désormais, une répression violente et sans discernement de la part des forces gouvernementales nigériennes. Les pleins pouvoirs ont ainsi été donnés à l'armée nigérienne, et l'état d'exception décrété pour la région d'Agadez a entraîné de nombreux abus dont des exécutions sommaires ciblées et des arrestations arbitraires, la destruction des moyens de subsistance des nomades (cheptel abattu, activités agricoles rendues impossibles, approvisionnements restreints, etc.), le déplacement des populations, l'interdiction des ONG et de la liberté de la presse. A cela s'ajoute bien entendu, comme conséquence directe de l'exploitation de l'uranium, les violations des droits fondamentaux reconnus aux Touaregs par la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones adoptée par la France et le Niger et qui reconnaît notamment les droits fonciers des peuples autochtones y compris des peuples nomades, ainsi que le droit de veto des peuples autochtones sur les projets notamment minier ayant une incidence sur leurs terres et le droit à compensation des impacts environnementaux, économiques, sociaux et culturels de tels projets sur les populations autochtones.

- **Actions récentes :**

Conscient de la catastrophe annoncée, le collectif « Areva ne fera pas la loi au Niger » mène une campagne visant à mettre la société Areva, la France, l'Union européenne et la communauté internationale face à leurs responsabilités. Le collectif soutient, au travers de leurs représentants réfugiés en France, les populations concernées dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits, de leur dignité et de leurs

libertés fondamentales. En 2009, le collectif demandait pour le site d'Imouraren qu'Areva et le gouvernement nigérien assurent : « un moratoire sur la mise en exploitation de la mine tant qu'une étude d'impact indépendante n'aura pas été faite et n'aura pas rendu ses conclusions ; la reconnaissance et la réparation par Areva des dommages sociaux et environnementaux que ses exploitations ont commis au Niger ; la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives dès mars 2010 comme annoncé par le gouvernement nigérien pour que la population bénéficie effectivement de l'exploitation des ressources naturelles ; que tous les travailleurs de la mine et les populations vivant à proximité de l'exploitation bénéficient d'un examen médical complet et d'une évaluation rétrospective des doses subies et de l'inscription dans un programme de suivi sanitaire à long terme réalisé par des organismes médicaux compétents et indépendants ; que des taxes parafiscales, comme il en existe en France, soient prélevées et confiées à un organisme de gestion spécialisé et indépendant pour la remise en état des sites après extraction et pour une gestion saine, équitable et concertée des ressources en eau. »

#### **Sources :**

[http://www.rotabniger.org/rotab2/index.php?option=com\\_content&task=view&id=26&Itemid=2](http://www.rotabniger.org/rotab2/index.php?option=com_content&task=view&id=26&Itemid=2)  
<http://www.sahara-sahel.com/articles/avenir/ave.html>  
<http://www.monde-diplomatique.fr/2008/06/BEDNIK/15976>  
<http://areva.niger.free.fr/index.php?Documents>

#### **En savoir plus sur l'uranium au Niger :**

*La malédiction de l'uranium. Le Nord-Niger victime de ses richesses. :*  
[www.terra.org/data/dossier/niger.pdf](http://www.terra.org/data/dossier/niger.pdf)